

SECTION EUROPÉENNE ALLEMAND

Depuis 1993, le Lycée Jeanne d'Arc dispose d'une section européenne allemand qui permet aux élèves intégrant cette section de suivre un enseignement plus soutenu en allemand pendant leurs trois années passées au lycée.

Objectifs

- Obtenir le baccalauréat mention « section européenne ». Cette mention peut s'obtenir très facilement si le travail fourni pendant l'année scolaire est régulier. Elle permet aux élèves d'intégrer plus facilement des formations franco-allemandes dans les universités ou dans les grandes écoles, formations dont le nombre est chaque année en hausse.

La mention « section européenne » dispense les bacheliers de tout examen d'entrée pour accéder aux études universitaires en Allemagne. En outre, elle constitue une preuve de compétence en langue allemande pour la recherche d'un emploi en France.

- Acquérir un bon niveau de langue allemande qui est un atout important, quelles que soient les études supérieures poursuivies ultérieurement (classes préparatoires, écoles supérieures d'ingénieur, de commerce..., université).

C'est un atout majeur pour l'insertion dans le monde du travail.

Formation

Les horaires hebdomadaires sont les mêmes que pour toutes les classes de Seconde, de Première et de Terminale.

Les élèves sont regroupés pour les cours d'histoire-géographie en allemand.

- **Classe de Seconde** : Langue vivante allemand + 1 heure et demie d'histoire-géographie en allemand + 1 heure avec l'assistant(e) d'allemand
- **Classe de Première** : Langue vivante allemand + 1 heure et demie d'histoire-géographie en allemand + 1 heure avec l'assistant(e) d'allemand
- **Classe de Terminale** : Langue vivante allemand + 1 heure et demie d'histoire-géographie en allemand + 1 heure avec l'assistant(e)

L'obtention de la mention « section européenne »

- **L'épreuve d'allemand** au baccalauréat est celle de contrôle continu prévue pour l'enseignement commun d'allemand. La note obtenue doit être égale ou supérieure à 12 sur 20.
- **L'évaluation spécifique de contrôle continu qui doit être supérieure à 10 sur 20:**
 - **Interrogation orale d'Histoire Géographie en allemand comptant pour 80% de la note globale** (20 minutes de préparation et 20 d'interrogation) portant sur le programme de Première ou de Terminale.
 - **Note sanctionnant la scolarité de l'élève en allemand et DNL histoire Géographie pour 20% de la note globale.**

Les particularités de la section européenne

- Chaque année, **un échange** est organisé en classe de Seconde avec le **Lycée Romain Rolland de Berlin**. Les élèves des deux pays effectuent un séjour dans le pays partenaire.
- Deux autres possibilités d'**immersion linguistique** sont également offertes aux élèves de la section européenne en classe de Seconde dans le cadre des programmes de l'Office Franco – Allemand pour la Jeunesse :
 - un séjour de six mois (de mars à août) en Allemagne dans le cadre du programme Voltaire.
 - un séjour de trois mois (généralement en fin d'année) en Allemagne dans le cadre du programme Sauzay

Profil

- La **motivation** est, avant même le niveau linguistique acquis au collège, un gage de réussite dans la section.
- La section s'adresse à tous les élèves ayant suivi un enseignement de LV1 ou de LV2 classique.

Recrutement

La candidature à une section européenne s'instruit à partir du collège d'origine.

La sélection au lycée se fait au vu des résultats.